

Vive Sophie Dupont, journaliste chez Barthès et indicatrice de police !



Ainsi donc, des journalistes, avec une carte de presse, se permettent de dénoncer à des policiers des catholiques, à Rennes, coupables d'avoir remué les lèvres et donc d'avoir fait une prière devant la cathédrale, ce qui serait interdit par la loi, durant le confinement. Ces mouchards professionnels, comme les militants des associations dites anti-racistes, auraient fait merveille en 1940, quand des bons Français dénonçaient aux autorités ceux qui résistent aux Allemands. Rien de changé en 80 ans, si ce n'est que l'Occupant est différent.

Des manifestations de croyants, organisées en plein confinement : qu'est-ce qui est légal, qu'est-ce qui ne l'est pas ? À quel moment on franchit la limite du rassemblement

cultuel qui lui est interdit sur la voie publique ? □

@sophiedupontdel [#Quotidien](#) ↓ □ pic.twitter.com/iiw0W7yY2K

– Quotidien (@Qofficiel) [November 16, 2020](#)